

L'exigence, force d'un service public de référence

20
09

Rapport Annuel

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT

SIAAP

DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

www.siaap.fr

Préambule



CE RAPPORT, ÉTABLI EN APPLICATION DE LA LOI 95-101 DU 2 FÉVRIER 1995 RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, ET CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DES ARTICLES D.2224-1 À D.2224-5 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, A POUR OBJET DE PRÉSENTER LA QUALITÉ ET LE COÛT DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ASSURÉ PAR LE SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (SIAAP). CE DOCUMENT PRÉSENTE SUR LE CD-ROM JOINT LES MODALITÉS D'APPLICATION DU DÉCRET N°2007-675 DU 2 MAI 2007.

Le SIAAP

1^{ère} entreprise publique pour l'assainissement

Chaque jour, nous dépolluons 2,32 millions de m³ d'eaux salies (eaux domestiques, pluviales et industrielles) produits par les habitants et les industries de l'agglomération parisienne. Ces eaux sont acheminées vers nos 5 usines : Seine aval, Seine amont, Seine Grésillons, Seine centre et Marne aval. Depuis sa création en 1970, le SIAAP réunit 4 départements ainsi que 180 communes situées dans le Val-d'Oise, l'Essonne, les Yvelines et la Seine-et-Marne liées au Syndicat par convention.

1^{er} donneur d'ordres en France pour l'environnement

Dans le cadre du contrat de bassin, signé en 2000 entre l'État et la Région, avec pour objectif de restituer au milieu naturel une eau propice à son développement, nous avons entrepris un vaste programme de modernisation du réseau d'assainissement de l'agglomération parisienne en construisant de nouveaux sites de dépollution qui utilisent les technologies les plus avancées pour l'élimination des pollutions carbonées, phosphatées et azotées ; en rénovant les installations existantes et en développant les ouvrages de transport et de stockage des effluents, notamment des eaux excédentaires de temps de pluie. Pour mener à bien cette modernisation, nous développons une politique fondée sur la concertation avec nos partenaires – Agence de l'eau Seine-Normandie, DIREN, Région Île-de-France et les élus locaux – dans le cadre d'un programme d'actions s'appuyant sur notre démarche d'un développement soutenable. Notre budget annuel s'élève à près de 1 milliard d'euros, financé notamment par la redevance sur la facture d'eau potable, les subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de la Région Île-de-France.

2009 en chiffres

2,32

millions de m³

volume d'eau salie traité quotidiennement par le SIAAP

16

opérations de coopération décentralisée en cours en 2009, autour de 4 idées-forces :

- > cibler les actions en fonction des compétences existantes
- > apporter une réponse efficace et pérenne aux besoins
- > donner la priorité aux échanges d'expériences et aux transferts de savoirs
- > favoriser l'implication de la population locale

328,969

millions d'euros

investis pour le développement et l'amélioration de ses équipements et de ses process industriels

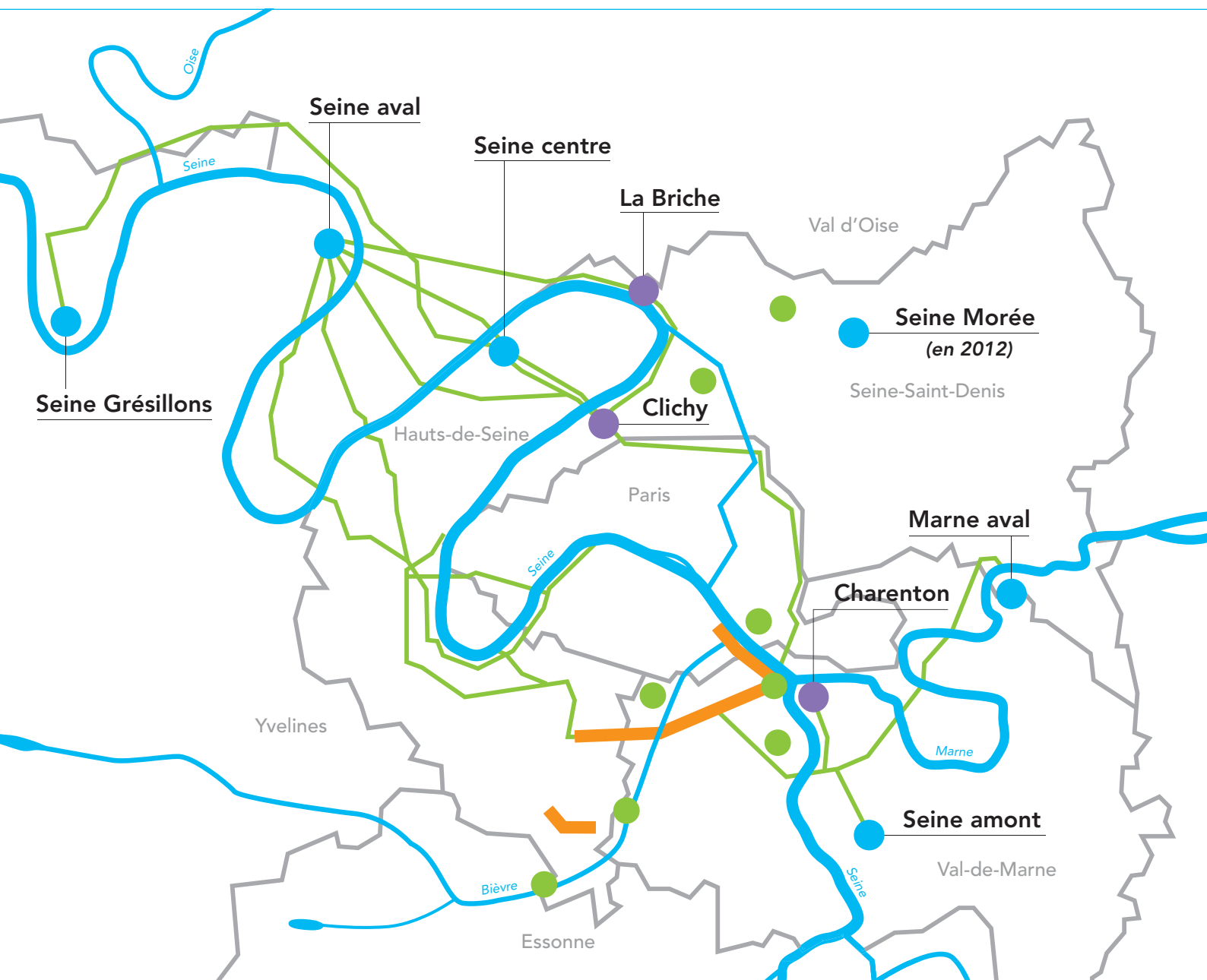
382,5 km

DE RÉSEAU GÉRÉ PAR LE SIAAP

+ de **2,8** millions de personnes concernées par les actions du SIAAP à l'international

Le SIAAP

au service des Franciliens



● Usines d'épuration

● Usines de prétraitement

● Bassins de stockage

— Emissaires

— Tunnels réservoirs

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT

SIAAP

DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

www.siaap.fr

Direction de la Communication

2 rue Jules César
75589 Paris Cedex 12

Tél : 01 44 75 44 18

Fax : 01 44 75 44 14